

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

**SÉANCE DU 4 FEVRIER 2019**

❧❧❧

**Etaient présents :**

M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,  
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,  
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,  
Mme Rosine CARDON, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,  
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,  
M. André LABARTHE, M. Michel ADAM, Mme Patricia PROHASKA,  
M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN,  
Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,  
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE,  
Mme Anne BARBET, M. Jean-Pierre ARANJO, Conseillers Municipaux.

**Etaient représentés :**

Mme Aracéli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.  
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.  
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.  
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Hervé LUCBEREILH.  
M. Jean-Etienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.  
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.  
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

❧❧❧

**9 - CESSION DE L'IMMEUBLE DOMBIDAU SIS RUE DU BALAITOUS  
(PARCELLE AP 79)**

Monsieur André VIGNOT rappelle que la commune a décidé de mettre en vente une partie de ses biens immobiliers n'ayant plus à ce jour d'utilité dans l'exercice de ses missions de service public et notamment l'immeuble Dombidau sis rue du Balaitous, parcelle AP 79.

La parcelle AP 79 mise en vente représente une superficie de 1330 m<sup>2</sup> et comporte un immeuble d'habitation composé de 6 appartements répartis sur trois niveaux.

Par avis en date du 14 mars 2018, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué le bien au prix de 270 000 €.

Dans un courrier du 7 janvier 2019, Monsieur Amar SOUITA et Madame Bouchra SOUITA, résidant à Moumour, ont proposé une offre d'achat d'un montant de 215 000 € net vendeur,

Considérant que la Commune entend réduire son parc immobilier n'ayant pas d'utilité pour l'exercice de ses missions de service public,

Considérant l'opportunité pour la Commune que représente cette offre après 4 ans de mise en vente restés infructueux,

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de la parcelle AP 79 sise Rue du Balaitous à Monsieur Amar SOUITA et à Madame Bouchra SOUITA pour la somme de 215 000 € net vendeur.

Oùï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **DECIDE** de céder la parcelle AP 79 sise Rue du Balaitous à Oloron Ste-Marie, comprenant l'immeuble d'habitation Dombidau, à Monsieur et Madame SOUITA pour la somme de 215 000 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 4 février 2019.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,



AFFICHE LE 08/02/2019



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 07/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 07/02/2019